

La Gazette de l'Immobilier vous est proposée par



L'immobilier mais pas que ...



N°2

Une gazette pourquoi ? Pour qui ?

Habitante de Crésantignes depuis plus de 12 ans et Agent Immobilier depuis un an, je souhaite devenir votre référente de proximité.

Cette gazette aura pour objectif de vous transmettre régulièrement des informations sur des thèmes ayant un lien avec l'habitat et d'autres informations sur la vie locale ainsi que quelques surprises (jeux, horoscope, anecdotes...) pourront s'y glisser.

Elle s'adresse aux habitants des communes environnantes.

Si vous souhaitez la recevoir en version numérique, transmettez moi votre mail en m'écrivant à : contact@enviedailleurs-immobilier.fr

Sept/Oct/Nov 2021

MA PRÉSENTATION ÉTANT FAITE DANS LA PREMIÈRE GAZETTE, PARLONS DE DPE...

Depuis le 01 Juillet 2021, la réforme du **D**iagnostic de **P**erformance **E**nergétique (obligatoire en cas de vente ou de location d'un bien) est entrée en vigueur.

► Le Nouveau DPE (en quelques notions) c'est :

- Le « tableau de bord » de l'efficacité énergétique du logement
- Un nouvel outil pratique permettant d'aborder sereinement et clairement l'efficacité énergétique d'un logement et les travaux à réaliser si nécessaire.
- Une nouvelle présentation plus facile à comprendre faisant apparaître notamment :
 - Le montant théorique des factures énergétiques
 - Le détail des déperditions thermiques
 - L'état de l'isolation du logement, du système de ventilation
 - Un indicateur sur le confort d'été pour prendre en compte de futurs épisodes caniculaires
 - Des recommandations de travaux et coûts associés.
- Un outil amélioré en termes de fiabilité
 - Des données plus fiables avec un diagnostic plus représentatif de la performance du logement en prenant en compte des nouveaux usages, équipements et conditions météorologiques (dont l'effet du vent sur les murs extérieurs...)
 - Une nouvelle méthode d'évaluation des bâtiments transposable pour tous les types de logements
 - Un DPE juridiquement opposable
- Une nouvelle étiquette et un nouveau classement des biens
 - Une nouvelle étiquette tenant en compte à la fois de la consommation en énergie primaire et des émissions de gaz à effet de serre.

SUITE



- ENJEU : Pour inciter à rénover, un nouvel outil simple et opposable
- Pour mémoire, le diagnostic de performance énergétique (DPE) est le document de référence qui renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- Plus fiable et plus lisible, le nouveau DPE devient un véritable tableau de bord de l'efficacité énergétique d'un logement. Véritable support de communication, il est ainsi voué à devenir l'outil de référence des français pour la rénovation de leurs logements.
- En un rapide coup d'œil, les points forts et les points faibles du logement ressortent très rapidement.
- Il insiste par la suite sur les actions de rénovation énergétique à entreprendre en priorité en proposant des scénarii de travaux de manière compréhensible et très pédagogique pour les propriétaires ou futurs acquéreurs.
- Le nouveau DPE fiabilisé est désormais opposable depuis le 1er juillet 2021, au même titre que les autres diagnostics du bâtiment, comme ceux relatifs à l'état des installations électriques ou la présence d'amiante ou de plomb. Le rôle du DPE dans le processus d'acquisition immobilière s'en trouvera renforcé.
- Une autre conséquence directe de l'opposabilité réside enfin aussi dans la possibilité d'adosser à l'étiquette énergie une réglementation qui pourrait comporter des obligations ou des interdictions, ainsi que les modalités de calcul des aides à la rénovation énergétique (certaines aides sont d'ailleurs déjà conditionnées à l'étiquette énergie).
- Bien au-delà des relations entre personnes privées, l'opposabilité du DPE va aussi et surtout lui permettre de devenir le « mètre étalon » des textes de loi et réglementations.

- Si je vous dis la Table d'Antan ? Cela vous parle ?
- Vous savez le restaurant de Crésantignes près de l'Église ! Ah Oui !!
- Anciennement chez Sissi, depuis Mars 2018 Nelly et Didier sont à la barre avec leur sourire et leur gentillesse pour ravir les papilles des clients de passage comme celles des plus fidèles.
- La fidélité c'est ce qui a permis de tenir pendant ces mois difficiles en s'adaptant à la situation grâce à la vente de plats à emporter.
- La cuisine traditionnelle, le fait maison, les formules du midi, le service traiteur sont les maîtres mots du restaurant sans oublier les concerts, d'ailleurs celui du mois de Juillet fut un réel moment de convivialité !!
- Mais également, le bar, le tabac/presse, les jeux...
- N'hésitez pas à leur rendre visite ou à les contacter par téléphone au 03 25 73 06 43.
- Pour les connectés, rdv sur leur page Facebook : [latabledantan](#)



Pour vos projets immobiliers, je suis à votre disposition au 06 31 08 03 53.

Estelle BELIN-FRANÇOIS

www.enviedailleurs-immobilier.fr

ESTELLE BELIN SAS

SIREN 879 448 629

SASU au capital de 1500€

Siège social : 86 bis rue principale 10320 CRÉSANTIGNES

06 31 08 03 53 | contact@enviedailleurs-immobilier.fr | www.enviedailleurs-immobilier.fr

N° carte professionnelle : CPI 1001 2020 000 044 239 - Délivré par CCITA | N° ORIAS : 20000694 |

Garantie GALIAN à hauteur de 120 000€ 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE